

Rapport
d'analyse de la Déclaration
de Politique Générale du PM



Kassory Fofana

N° 4 / OCTOBRE 2018



www.lahidi.org / Twitter: @LahidiGn
www.facebook.com/layidign





La plateforme Lahidi.org mis à jour pour vous permettre de naviguer plus facilement

La version vidéo de nos différents rapports sont sur www.lahidi.org dans la rubrique **MEDIATHÈQUE**

Vidéos en ligne



 **Promesse du Président: Restaurer les...**
2 vues · il y a 3 jours



 **Tout sur les promesses du PM K...**
2 vues · il y a 3 jours



Chronique Lahidi : Promesse de restauration du mausolée national de Camayenne



Niveaux de réalisation des promesses du président (médias, TIC, Citoyenneté et droits humains)



Chronique Lahidi #2 : Promesse de Construction d'un pénitencier à Yorokhoguia (Dubréka)



Rapport LAHIDI #3: évaluation des secteurs des Mines et Santé publique



Mamady Youla: quel bilan en 30 mois de gestion?



Rapport d'analyse de la Déclaration de Politique Générale du PM Kassory Fofana

Le 22 mai 2018, Ibrahima Kassory Fofana a été nommé Premier Ministre par le Président Alpha Condé. Conformément à l'article 57 de la constitution, le nouveau Premier ministre a fait sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale le 27 Juin 2018. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des promesses du président de la république et de son gouvernement, cette déclaration de politique générale est un document important. Dans ce rapport, LAHIDI analyse le contenu de ce document et le compare à celui de son prédécesseur, l'ancien Premier Ministre Mamady Youla.

Que faut-il retenir de cette déclaration de politique générale?

Lors de son passage devant les députés, le Premier Ministre Kassory a pris plusieurs engagements. Nous avons analysé son discours et recensé 67 engagements. En guise de comparaison, le Premier ministre Mamady Youla en avait fait 158.

Nous avons donc constaté que le PM Kassory a considérablement réduit le nombre de promesses dans plusieurs secteurs. Les 67 engagements sont répartis entre 17 secteurs alors que les 158 engagements de son prédécesseur concernent 20 secteurs. Par exemple, le secteur "Santé publique" passe de 6 promesses dans la déclaration de politique générale du PM Mamady Youla à une seule promesse dans la nouvelle orientation du PM Kassory Fofana. Quant au secteur des Travaux publics, il est réduit à un seul engagement au lieu de 11 avec Mamady Youla. Nous avons également noté qu'il n'y a eu aucune promesse faite par Kassory dans les secteurs "politique étrangère", "sport et culture", "Tourisme et hôtellerie".

Cependant, le secteur "Economie et finances" a connu une hausse de promesses. Elles passent de 13 à 18. Cela peut traduire la priorité accordée à l'économie dans les prochaines années.

Des promesses vagues et imprécises

Cette déclaration de politique générale a été l'occasion pour le PM d'exposer ses ambitions et de prendre des engagements. Mais en parcourant le document, plusieurs engagements retiennent notre attention parce qu'ils sont formulés dans des termes vagues et imprécis.

Ne comportant pas un objectif précis et mesurable, l'évaluation sérieux de ces engagements est un exercice très fastidieux. A titre illustratif, évaluer la promesse: "Explorer plus profondément le développement des solutions « off-grid », des énergies renouvelables et l'extension du réseau existant" est très compliqué. Car, elle ne comporte en soit aucun objectif précis.

De nouveaux engagements pour réduire la pauvreté

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté, le PM a tenu un discours nouveau. Il veut "prêter attention au ruissellement de la richesse créée dans le pays depuis 2010" vers les couches les plus vulnérables. Il annonce la "mise en place de transferts financiers au bénéfice des dites populations d'ici 2020".

Cette politique qui va s'inspirer de l'expérience indienne va se substituer aux dispositifs actuels d'aide aux plus vulnérables et de lutte contre l'exclusion sociale tels que le Programme Filet Social Productif (PFSP) et le Fonds de Développement Social et de Solidarité (FDSS) qui sont principalement financés par les partenaires au développement.

Le Premier ministre a promis de créer en 2019 une Agence nationale d'inclusion économique et sociale dont la mission sera d'animer et de piloter la politique gouvernementale de partage de la prospérité. C'est donc cette agence qui devra préalablement définir la population cible. Elle devra aussi mettre en oeuvre une phase expérimentale de la politique dans au moins trois zones rurales tirées au sort.

Réactualisation des promesses sur Lahidi.org

La plateforme www.lahidi.org recueille et évalue les promesses du Président de la République de Guinée et de son gouvernement. Elle a déjà répertorié 416 promesses dont 263 du président de la République et 153 du Premier ministre Mamady Youla. Ces dernières vont dans les prochains jours céder la place aux 67 engagements de l'actuel Premier ministre Kassory Fofana. Les promesses suivies par Lahidi vont donc passer de 416 à 330. Cependant, les promesses de l'ancien Premier ministre seront disponibles et téléchargeables sur lahidi.org.



Tableau des promesses de Mamady Youla par secteur

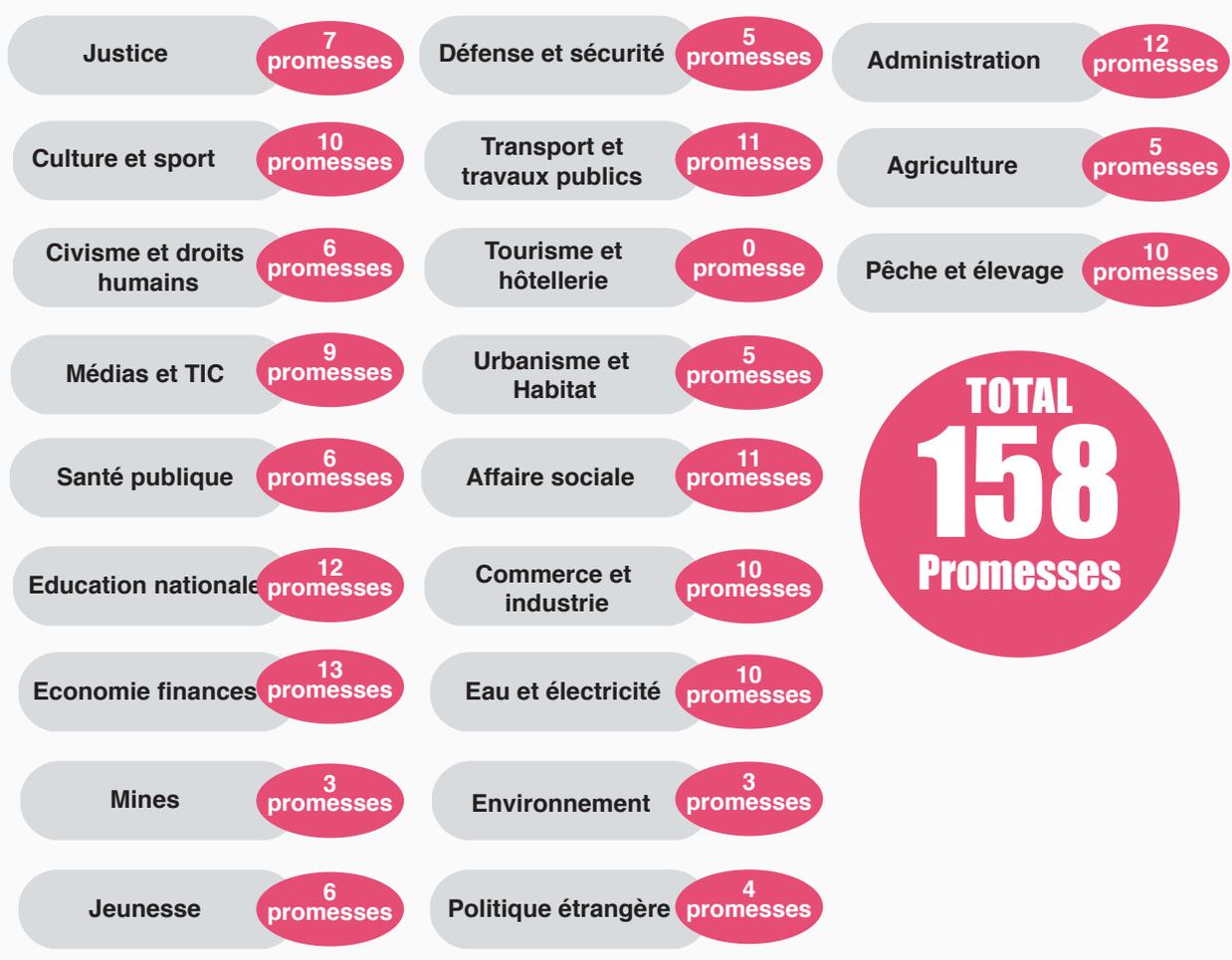


Tableau des promesses de Kassory Fofana par secteur



TOTAL
67
Promesses

Liste des promesses du **PM** **Kassory Fofana**

1. Poursuivre le dialogue entrepris avec les partis politiques et les partenaires sociaux
2. Veiller à l'application des accords avec les partenaires sociaux et les partis politiques
3. Prêter davantage attention à la réduction de l'extrême pauvreté, telle que reflétée dans le taux de mortalité infantile, la malnutrition, l'analphabétisme, l'habitat social, la sécurité des populations et de leurs biens, leur santé, de même que le chômage endémique des jeunes en particulier
4. Poursuivre les réformes entreprises pour améliorer le système judiciaire
5. Rendre opérationnel le tribunal de commerce avant la fin de l'année
6. Renforcer les capacités opérationnelles des services de sécurité dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité
7. Inscrire le combat contre le crime organisé sur la short list des priorités du gouvernement
8. S'investir dans l'amélioration de la couverture du territoire par les médias publics et privés en développant des infrastructures de communication audiovisuelle
9. Poursuivre le renforcement des capacités des professionnels des médias
10. Prêter une attention soutenue sur le fléau de la cyber criminalité
11. Mettre en place une politique de tolérance zéro contre la corruption
12. Faire appliquer la Loi L/2017/041/AN portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées dans le cadre du programme d'action prioritaire du gouvernement
13. veiller sur le transfert des compétences et des ressources au niveau local
14. Poursuivre les efforts de rationalisation des départements ministériels et le redéploiement des agents publics
15. Elaborer les textes d'application de la loi portant statut général des agents publics et mettre à jour la Loi L028 du 31 janvier 2001 portant statut général des fonctionnaires
16. Actualiser le projet Banque de données sur les compétences de l'expertise guinéenne et de la diaspora
17. Mettre en place des plateformes de concertation sur le plan de la décentralisation et de la déconcentration avec les secteurs de l'Éducation, de la Santé et de l'Urbanisme-Habitat
18. Renforcer le Comité de suivi des accords politiques dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces accords
19. Accélérer la professionnalisation des administrateurs territoriaux pour passer d'une administration de commandement à une administration de développement
20. Particulièrement veiller à l'exécution du plan d'urgence d'assainissement
21. Accélérer le processus de matérialisation des frontières
22. Veiller à faire respecter les procédures de gestion des finances publiques et à renforcer plus

efficacement le contrôle de la dépense publique

23. Veillera au niveau local à ce que le transfert des ressources et des compétences soit effectif suivant les instruments prévus par le code des collectivités décentralisées notamment les plans de développement local, les programmes annuels d'investissement et les budgets des collectivités

24. Mettre en place un dispositif institutionnel en relation avec les collectivités afin qu'elles disposent de capacités suffisantes pour assumer leur rôle

25. Poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques visant à garantir un environnement des affaires plus incitatif à l'investissement privé

26. Mener une politique plus agressive de développement du partenariat public-privé

27. Veiller à entretenir une étroite collaboration avec la société civile

28. Renforcer et appuyer dans son rôle majeure de médiation ainsi sa fonction de veille citoyenne dans les situations de conflits sociaux

29. Associer la société civile aux contrats de partenariats, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et projets de développement

30. Prendre toutes les mesures permettant d'assurer le pilotage du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit avec le FMI

31. S'assurer du respect des obligations issues du programme en cours

32. Intensifier la formation afin de renforcer les capacités professionnelles et l'intégrité des agents de l'État par l'adoption du Pacte d'Intégrité de Transparency International, l'implantation d'un Système de Contrôle par les Citoyens et l'Introduction d'un Mécanisme d'Évaluation des collectivités territoriales

33. Travailler sur la législation foncière, particulièrement le foncier rural pour faciliter l'accès à la propriété foncière rurale, réduire les risques d'investissement dans le secteur agricole et promouvoir les projets d'agro business

34. Explorer plus profondément le développement des solutions « off-grid », des énergies renouvelables et l'extension du réseau existant

35. Créer les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement

36. Mettre tout en œuvre pour rendre conformes nos produits halieutiques aux normes internationales

37. Prioriser la poursuite de l'application de l'initiative Présidentielle en matière de pisciculture à travers la création et l'aménagement des étangs piscicoles dans les quatre régions naturelles

38. Construire des abattoirs modernes dans toutes les capitales régionales

39. Introduire l'insémination artificielle notamment à Famoila

40. Veiller à l'application des recommandations de la journée de l'élevage tenue

41. Renforcer la neutralité et la réserve qui doivent caractériser l'action administrative

42. Interdire le parrainage de manifestations politiques ou sociales par les chefs de service d'Administration centrale en dehors des périodes définies pour les campagnes électorales

43. Envisager la digitalisation de notre fiscalité afin d'être chaque jour plus performant

44. Ramener les recettes fiscales d'un niveau de 16% à celui de 20% d'ici 2020

45. Dématérialiser complètement les procédures de recouvrement des impôts et taxes

46. Impliquer les banques commerciales pour le recouvrement de certains produits fiscaux
47. Réorganiser profondément l'actuelle Direction Nationale des Impôts pour mieux répondre aux attentes d'une Administration fiscale moderne
48. Réduire drastiquement et centraliser auprès du ministère en charge du budget les exonérations fiscales
49. Constituer un groupe d'experts nationaux et étrangers pour faire des propositions en vue de la maîtrise de notre politique en matière d'exonérations
50. Veiller à ce que l'imposition des grandes entreprises internationales opérant en Guinée dépende davantage de la réalité de leurs activités économiques dans notre pays
51. Déployer un cadre structuré d'actions pour réduire la taille encore trop grande du secteur informel
52. Prêter une attention plus adaptée au pilotage des dépenses budgétaires, à travers une rationalisation de l'action des nombreuses régies financières, et, de manière plus générale, au suivi de l'évolution des masses budgétaires et à l'évaluation des efforts financiers consentis par l'État
53. Insuffler une impulsion politique plus forte en faveur de la transparence dans le secteur minier, dans le cadre volontaire de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE)
54. Créer un Fonds de diversification et de stabilisation de l'économie, abondé par un pourcentage des ressources provenant des activités minières
55. Réserver chaque année 10% du budget de l'État au secteur agricole
56. Fixer pour objectif complémentaire un accroissement annuel de la productivité agricole de 6%
57. Recentrer les objectifs de notre politique agricole en fixant, au moins dans un premier temps, un nombre limité d'objectifs
58. Elaborer et mettre en oeuvre un plan avec pour objectif d'atteindre une numérisation de notre économie de l'ordre de 3% du PIB d'ici cinq ans
59. Affecter 15% de dépenses budgétaires aux secteurs de la santé et de l'éducation
60. Evaluer l'efficacité de la politique publique de financement de l'enseignement supérieur privé
61. Dégager des moyens importants pour l'enseignement technique et professionnel, en vue de mieux répondre aux besoins des entreprises
62. Mise en place de transferts financiers au bénéfice des populations les plus vulnérables d'ici 2020
63. Créer une Agence nationale d'inclusion économique et sociale dans le courant de l'année 2019 pour assurer le pilotage et l'animation de la politique gouvernementale de partage de la prospérité
64. Mettre en place une phase d'expérimentation de cette politique gouvernementale de partage de la prospérité dans trois à quatre zones rurales tirées au sort, cela précèdera la généralisation du dispositif à l'ensemble des populations ciblées
65. Mettre en place une initiative de politique publique destinée à conjoncturellement booster l'emploi des jeunes et des femmes, le temps que le développement du tissu industriel Guinéen vienne reprendre le relai permettant de faciliter l'emploi pour tous
66. Promouvoir des projets à haute intensité de main d'œuvre
67. Engager des concertations avec le secteur privé afin de construire ensemble des initiatives destinées à renforcer l'employabilité de la jeunesse guinéenne

Fin de mandat dans

01

11

12

06

01

27

ANS

MOIS

JOURS

HEURES

MINUTES

SECONDES

Compte à rebours du mandat du président Alpha Condé
sur le site de Lahidi le 08 Janvier 2019



www.lahidi.org / Twitter: @LahidiGn
www.facebook.com/layidign